



Point no 8 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal en réponse à la motion de MM. Bertrand Cottier, Ivan Calderon, Pascal Bruni, Robert Gygi et Sylvain Ischer du groupe La Grappe, intitulée « Développement de l'auto-partage à Milvignes »

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Suite au dépôt de la motion mentionnée sous titre déposée le 30 juin 2015, laquelle a été acceptée par 23 voix contre 7 et 1 abstention, la responsable du dicastère de la mobilité a contacté la section régionale Fribourg-Neuchâtel-Bienne-Jura de la Société Mobility et pris tous renseignements utiles et précis.

Pour rappel, la motion demandait au Conseil communal d'étudier la possibilité de développer l'auto-partage à Milvignes en proposant plusieurs véhicules Mobility dans les trois villages de la commune.

Historique

La création de l'emplacement à Auvernier a été réalisée en 2009, sur décision des autorités exécutives.

Fin 2008, la commune de Colombier s'était également approchée de la Société Mobility pour solliciter un emplacement à la gare du tram. La demande avait été refusée, compte tenu des contacts qui étaient en cours avec la commune d'Auvernier concernant l'emplacement existant aujourd'hui.

Les autorités de Colombier avaient réitéré leur demande en 2011. La position de la Société de car-sharing avait quelque peu changé, puisqu'elle avait répondu qu'un emplacement Mobility à Colombier pourrait se faire à condition que la commune s'engage à garantir le chiffre d'affaire annuel de CHF 12'000.-.

La Société Mobility avait cependant avancé qu'elle pourrait envisager, en 2012, 2013 ou plus tard, l'ouverture d'un emplacement à Colombier sans demander la garantie de la commune. Ce choix se serait fait en fonction de l'évolution des membres et de l'utilisation des emplacements les plus proches (Auvernier, Corcelles, Neuchâtel), ainsi que des résultats de Mobility, tant au niveau de la section de Neuchâtel qu'au niveau suisse.

Analyse et réflexions du Conseil communal

Lors de la création de l'emplacement à Auvernier, en 2009, le véhicule Mobility le plus proche était situé à Serrières-Tivoli. Néanmoins, son utilisation était fortement restreinte pour la population, puisque le véhicule était réservé aux services de l'Etat durant les heures de bureau.

Malgré cette configuration, la Société Mobility n'avait pas voulu entrer en matière pour un emplacement supplémentaire à sa charge à Colombier.

Depuis 2009, d'autres emplacements se sont ouverts dans un rayon plus ou moins proche d'Auvernier, sans compter Neuchâtel :

- Gare de Corcelles-Peseux en 2010
- Administration communale de Corcelles, de 2010 à 2014
- Gare de Gorgier-St-Aubin, de 2011 à 2014

Le véhicule stationné à l'administration de Corcelles était réservé durant la journée aux transports des repas entre les divers sites d'accueil parascolaire. Cependant, lors de la création de l'emplacement à la gare de Corcelles, la concurrence a été particulièrement rude pour le premier véhicule. Le contrat le concernant a donc été résilié.

Concernant le véhicule à la gare de St-Aubin, mis en place par RUN-Béroche, les charges annuelles étant de plus en plus lourdes (elles ont doublé de 2011 à 2014), le contrat a été résilié.

Le bureau régional Fribourg-Neuchâtel-Bienne-Jura, a confirmé que la création de l'emplacement Mobility de la gare de Corcelles-Peseux avait effectivement péjoré les résultats pour Auvernier.

Sharoo, partenaire de Mobility

Il est également à noter que Sharoo, nouveau service de car-sharing qui propose uniquement des véhicules privés à la location, propose actuellement des conditions particulièrement favorables aux nouveaux membres, avec un système de réservation aussi simple que Mobility. Présent depuis 2015 en Suisse romande, Sharoo propose sur son site un véhicule à Cortaillod.

Situation actuelle (décembre 2015)

La Commune de Milvignes est titulaire d'un contrat Master pour une voiture Mobility de catégorie Combi stationnée à Auvernier, tout près de l'arrêt du Littorail (Ruelle du Petit Port 4).

Ces dernières années, son utilisation était déficitaire :

2015 : CHF 2'910.00

2014 : CHF 1'562.05

2013 : CHF 1'853.70

2012 : CHF 447.40

2011 : pas de participation car bénéfice pour la société Mobility

2010 : pas de participation car bénéfice pour la société Mobility

2009 : pas de participation car bénéfice pour la société Mobility

Conclusion et recommandation de la Société Mobility

Dans un courrier du 6 janvier 2016, la Société Mobility émet les recommandations suivantes :

« Au vu de notre expérience en terme de car-sharing, nous pensons que la commune de Milvignes n'a pas le potentiel pour accueillir trois emplacements Mobility. Il convient de garder à l'esprit qu'un nouvel emplacement à Colombier provoquerait inévitablement une baisse de l'utilisation de l'emplacement actuel d'Auvernier et donc une hausse des coûts pour la Commune.

Nous vous recommandons deux mesures pour une utilisation optimale et des coûts supportables :

- a. Déplacer l'emplacement d'Auvernier à Colombier. Ce déplacement est possible sans modification du montant actuel de la garantie (CHF 12'000.-).*
- b. Faire connaître l'offre de Sharoo et soutenir les personnes intéressées à partager leur propre véhicule à Auvernier et à Bôle. Etudier la possibilité de mettre un véhicule communal à disposition de la population par l'intermédiaire de ce service. »*

Proposition du Conseil communal aux motionnaires

Compte tenu des faits mentionnés ci-dessus, démontrant que la proximité de plusieurs emplacements Mobility péjorent les résultats financiers, et compte tenu également que la commune ne peut aller à l'encontre des choix de la Société Mobility, le Conseil communal propose de renoncer à l'installation d'un nouvel emplacement Mobility.

Toutefois, la proposition de la Société Mobility de déplacer l'emplacement actuel d'Auvernier à Colombier mériterait d'être prise en compte.

En effet, TransN finalise un projet de réaménagement de la gare du tram de Colombier, projet qui pourrait intégrer un nouvel emplacement pour le véhicule Mobility d'Auvernier.

L'offre relative à Sharoo pourrait être portée à la connaissance de la population par l'intermédiaire de la feuille d'information communale (Milvignes Infos).

Le Conseil communal

Colombier, le 21 janvier 2016